

1. *Débitrice: Auto-Sprint Lonay SA*, Morges 43,
1027 **Lonay**
2. *Lieu et date de la mise aux enchères:* 1110 Morges,
13.06.2003
3. *Heure/local:* 14.00 Heure, bureau de l'office, place St-Louis
4
4. *Echéance pour la remise des créances:* 27.03.2003
5. *Objets des enchères:* Commune de Lonay " Avenue de Mor-
ges 43"
Parcelle RF no 815, fo 8, consistant en:
- Bâtiment industriel A.I. 590 429 m2
- Places-jardins 1'441 m2
- Surface totale 1'870 m2
Estimation fiscale 2000 CHF 682'000.-
Estimation de l'office et de l'expert: CHF 755'000.-
Mentions: Accessoires, CHF 40'290.-, inscrite le 2.9.1975,
sous RF no 178671*
*Cette mention est déclarée sans valeur de réalisation
Servitudes et charges:
- D. Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations
quelconques à charge de 552
- Ch. Ruisseau souterrain en faveur de l'Etat de Vaud
- Ch. Canalisation en faveur de la Commune de Lausanne
- Ch. Passage de conduite d'eau, serv. pers. en faveur des
Services industriels de Lausanne
Vente requise par le créancier gagiste en 1er et 2e rangs
pour ses capitaux et intérêts.
6. *Remarques:* Les conditions de vente, comprenant l'état des
charges, seront déposées au bureau de l'office des poursui-
tes dès le 2 mai 2003 durant dix jours, délai pendant lequel
elles pourront être attaquées par voie de plainte (art. 17 LP).
Dès l'expiration de ce délai et, jusqu'au jour des enchères,
elles seront à disposition de tout intéressé.
Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil et,
pour les sociétés, d'un extrait récent du Register du Com-
merce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi
fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeu-
bles par des personnes à l'étranger ou par des sociétés dans
lesquelles des personnes à l'étranger ont une position domi-
nante. A cet effet, ils devront se conformer au chiffre 1 des
conditions de vente.
Des publications ultérieures indiqueront la date de la visite.
Office des poursuites de Morges
1110 Morges
(00891634)